COMMUNICATION ON PROGRESS N°7 2016









Odial Solutions Group

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que VERGNET HYDRO SAS soutient les dix principes

du Pacte mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection

de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire

progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la

stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous nous engageons

également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos

partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous

rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte

mondial.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne

qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte mondial à New York.

Meilleures salutations,

Thierry BARBOTTE

Président d'ODIAL SOLUTIONS & Directeur général de VERGNET HYDRO

Vergnet Hydro − 6, rue Lavoisier − 45140 INGRE − France Tél. : + 33 (0) 2 38 22 75 10 − Fax : + 33 (0) 2 38 22 75 22 − www.vergnet.fr Société au capital de 1 800 000 € • RC : 440 355 170 • N° SIRET : 440 355 170 00034 • Code APE : 2813 Z • N°Intra-Communautaire : FR 18 440 355



L'EAU,

SOURCE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'histoire a commencé, il y a plus 40 ans, au cœur du Sahel, où j'ai été confronté au problème du développement, dans le contexte particulièrement dramatique de la grande sècheresse des années 1970. C'est à cette époque que j'ai inventé l'Hydropompe VERGNET, dans une démarche de développement participatif qui préfigurait l'approche de développement durable, maintenant communément admise. C'est aussi à cette époque que j'ai eu l'idée d'utiliser le soleil et les énergies renouvelables pour produire l'énergie nécessaire au pompage et au besoin des collectivités rurales.

Après 20 ans d'expérience dans ces deux domaines, notamment comme Responsable des Energies Renouvelables en France, j'ai décidé de quitter le service public pour tenter l'aventure de l'entreprise. Avec trois collaborateurs, dans une loge de concierge, nous avons fait nos premiers pas.

C'est ainsi que VERGNET a débuté en 1988.

Marc VERGNET (Fondateur)

Pour notre premier rapport, nous avions décidé de mettre en avant le droit du travail et l'environnement.

Notre deuxième rapport rajoute les droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Depuis la troisième année, tous les domaines sont abordés.

DROITS DE L'HOMME

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES DU TRAVAIL

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants : et
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONMENT

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement:
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous sommes une société de 22 salariés et travaillons pour près de 100% à l'export. Notre chiffre d'affaires en 2015 est de 11 573 719 euros dans un contexte marqué par la crise mondiale.

DROITS DE L'HOMME

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

VERGNET HYDRO est sensible aux droits de l'homme. Le combat du groupe depuis sa création est d'apporter de l'eau potable dans les pays en voie de développement ou les zones sensibles.

L'accès à l'eau a été reconnu comme un droit par les Nations Unies en 2010.

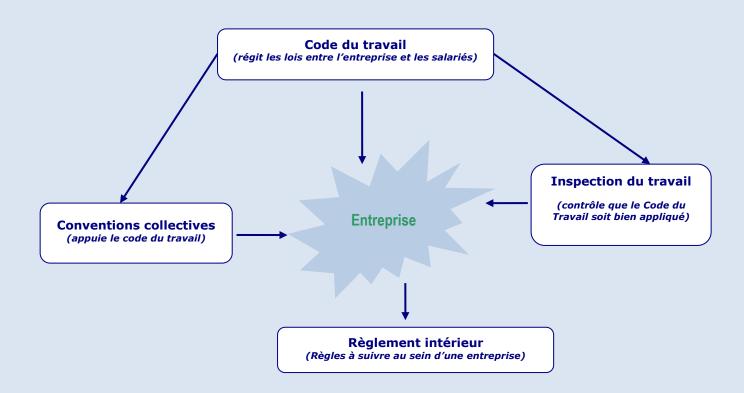
<u>L'eau NON potable</u> tue aujourd'hui plus de personnes que le cancer ou le sida ou même que la guerre. 10 000 personnes en meurent chaque jour.

VERGNET HYDRO s'implique donc à travers son activité à ce que les droits humains soient respectés et à ce que les populations aient accès à de l'eau potable! VERGNET HYDRO se bat pour apporter le meilleur service de l'eau en milieu rural.

NORMES DU TRAVAIL

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

VERGNET HYDRO est une Société par Actions Simplifiée de droit français. Elle appartient à 100% au Groupe ODIAL SOLUTIONS.



Chaque citoyen français ou personne vivant sur le territoire français a le droit d'adhérer à une association ou une organisation syndicale.

Chaque société est rattachée suivant son domaine d'activités à des Conventions Collectives. VERGNET HYDRO est adhérente de l'Union des industries des métiers de la Métallurgie (UIMM). La société suit la convention collective de la métallurgie qui est le fruit des négociations entre syndicats, représentants des industries de la métallurgie et les organes directeurs des entreprises adhérentes à l'UIMM.

Suivant le nombre de salariés dans une entreprise de droit français, il doit y avoir une représentation syndicale à travers des délégués du personnel, un comité d'entreprise et un Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

plus elle VERGNET **HYDRO** entreprise de de 11 salariés, donc est une 1 personne qui représente les salariés, élue pour 4 ans : un délégué du personnel titulaire. Une réunion mensuelle a lieu entre le service des ressources humaines, la Direction et les représentants du personnel pour défendre les droits du salarié en matière de conditions de travail, de congés, de respect de la convention collective.

L'inspection du travail est chargée de contrôler l'application du code travail et des conventions collectives, le Conseil des Prud'hommes tranche les litiges entre salariés et employeurs.

Les salariés bénéficient d'un contrat de prévoyance et mutuelle entreprise pour les dépenses liées à leur santé prise en charge à 60% par l'employeur (50% l'année dernière), et en cas de décès/invalidité/incapacités pris en charge à 100% par l'employeur.

Dans le cadre de l'évolution de la société vers de nouveaux marchés, et l'ouverture à de nouveaux marché (service de distribution en eau), et afin d'absorber sans accroc la montée en puissance de la production, la direction générale a mis en place, il y a quelques années, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cet outil a permis d'évaluer et mieux connaître les salariés et leurs attentes et de les intégrer dans une démarche plus globale de réorganisation de la société pour faire face aux besoins du marché et de la clientèle. Des plans de formations ont été définis afin de mettre à niveau les salariés dans les domaines qu'ils maitrisaient le moins. Outre cette démarche, les entretiens annuels d'évaluation entre le salarié et son responsable hiérarchique, réalisés en janvier, sont doublés d'un entretien à mi-parcours, en juillet. Ces moments de concertation entre le salarié et son responsable hiérarchique sont l'occasion de s'accorder l'un et l'autre sur des objectifs communs, des besoins en formation, des cadrages de la fonction et de l'évolution du salarié au sein de l'entreprise. La GPEC a été réactualisée en 2013 puis en 2016.

Le socle de notre société repose sur la valeur humaine, quelle que soit l'âge, la culture, le sexe ou le handicap. Ainsi chaque salarié a sa propre valeur ajoutée et fait avancer l'entreprise afin d'en développer la croissance.

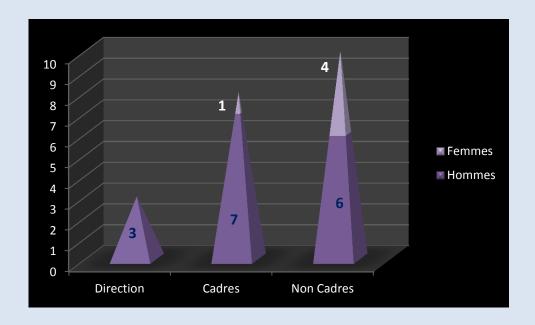
VERGNET HYDRO compte au 31 décembre 2016 un total de 22 salariés en France. Ses filiales au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire comptent au total 12 salariés.

Nous poursuivons nos actions par une communication intense entre collaborateurs afin d'accompagner, dans les meilleures conditions sociales et humaines notre croissance. Nos salariés sont également invités à participer à la communication extérieure de la société (articles sur le site internet de la société).

Nous veillons à ce que nos filiales soient en règle vis-à-vis de la législation locale en matière du droit du travail et nous essayons également de proposer aux responsables de ces filiales de mettre en place des éléments qui fidélisent les collaborateurs de ces filiales.

Un règlement intérieur a été rédigé, les règles de sécurité sont rappelées par des affichages :





VERGNET HYDRO essaie quotidiennement de créer des conditions qui permettent aux salariés de travailler dans un environnement sain et moteur où les collaborateurs trouvent leur compte. Le faible turn-over semble démontrer que l'entreprise y est parvenue.

Cependant, les aléas de l'économie, les contrecoups des marchés contraignent VERGNET HYDRO à rester particulièrement vigilant sur la motivation d'une équipe très spécialisée.

ENVIRONNEMENT

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

VERGNET HYDRO participe à la présentation de l'environnement. Elle s'est engagée dans une politique environnementale. VERGNET HYDRO a répondu à ses premiers projets de travaux en mettant en place un plan de geste des risques environnementaux.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

LA PRESERVATION DE NOTRE PLANETE : une préoccupation pour VERGNET HYDRO

Parce que VERGNET HYDRO place le respect de l'homme et de l'environnement au cœur de ses valeurs, parce que l'eau est un bien de plus en plus précieux, rare et cher, notre société s'engage à :

- 🖔 Etre un industriel responsable face au défi de la préservation de l'environnement :
 - ✓ Par l'information, la sensibilisation et l'éducation de l'ensemble de ses salariés aux problématiques liées à l'environnement.
 - Par l'intégration d'une composante environnement dans la totalité de ses processus produits, de la conception, l'industrialisation jusqu'à la livraison et la maintenance.
 - Par l'initiation de son réseau de partenaires et distributeurs aux impacts environnementaux de leurs activités liées à la fourniture et à l'installation de nos produits.
 - ✓ Par l'intégration dans ses démarches commerciales d'un argumentaire pro-environnemental auprès de ses clients.
- 🔖 Contribuer au développement durable :
 - Par la volonté permanente d'offrir aux populations des pays émergents ou en sites isolés des produits répondant au meilleur compromis entre un approvisionnement de qualité en eau potable et un équipement à faible impact sur l'environnement et la préservation des nappes d'eau souterraines.
 - ✓ Parce que VERGNET HYDRO exporte l'intégralité de sa production, par le souci permanent
 d'intégrer au choix du mode de transports et de logistique un paramètre de réduction des émissions
 de CO₂ et amélioration du bilan carbone.
 - ✓ Par l'intégration à terme d'une démarche d'éco-conception dans le développement, recherche et innovation de ses produits.
- Minimiser l'impact de ses activités sur le patrimoine naturel dans un cadre environnemental favorable tout en respectant son personnel



Energie : par une meilleure maîtrise de ses consommations : suivi des consommations, utilisation d'équipements performants, temporisation des appareils, développement des énergies renouvelables.



Eaux : par une gestion optimisée de ses eaux domestiques, industrielles, usées et pluviales : élimination des gaspillages, recyclage et amélioration des utilisations, suivi de la réglementation et attention particulière au risque de pollution.



Déchets : par une réduction de la production quotidienne des déchets, par une amélioration du tri et du recyclage en interne et en externe, par une meilleure maîtrise de l'élimination des déchets potentiellement dangereux.



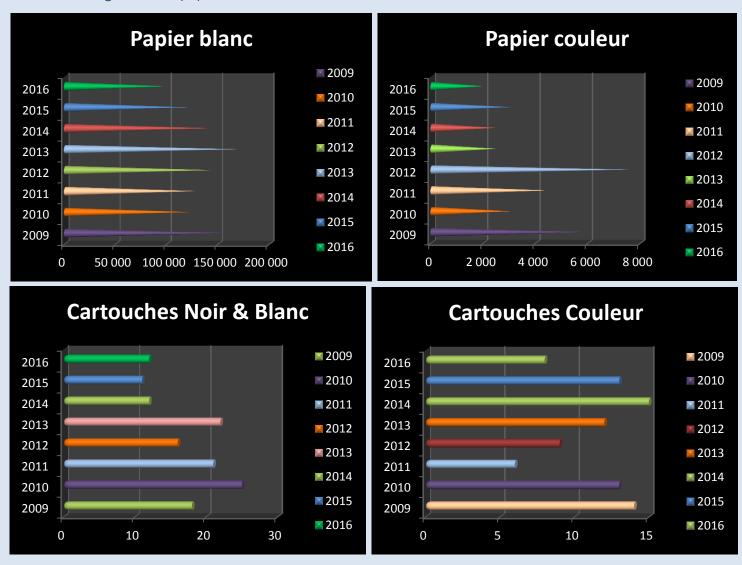
Biodiversité et réglementation : par la conservation des espaces verts existants au sein du site par des pratiques de maintenance et d'entretiens utilisant des produits naturels, par le respect de ses obligations règlementaires ou conventionnelles.

Thierry BARBOTTE Directeur général Les indicateurs que nous avons choisis de suivre sont les consommations en énergie (gaz et électricité), les consommables (papier et toner) et les volumes pompés issus de notre forage.

L'ensemble de notre papier, de nos enveloppes ... est PEFC (*Promouvoir la gestion durable de la forêt*). Nos stylos sont recyclables ou rechargeables. Nous pratiquons le développement durable au niveau de nos fournitures de bureau. Le recto/verso est préconisé pour toutes les impressions, afin de diminuer les volumes de papier utilisé.

Suivi des consommations de papier et de cartouches

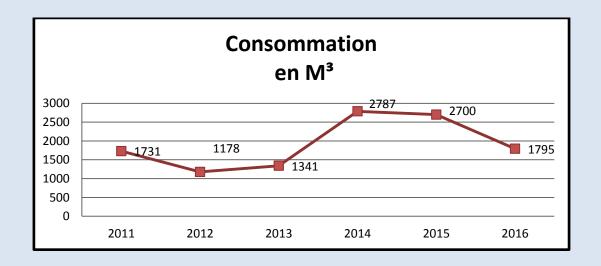
La tendance à la diminution de la consommation de papier blanc amorcée il y a 3 ans se poursuit. En revanche, la consommation est stable pour le papier couleur dont l'utilisation représente 2% environ de la consommation globale de papier.



En ce qui concerne les cartouches d'encre, les actions menées pour diminuer l'impression de copies couleur portent leur fruit : 50% de cartouche couleur sont consommées en moins par rapport à 2014. La consommation de papier est fortement tributaire des réponses aux appels d'offres sélectionnées par Vergnet Hydro. Malgré un taux variable annuel, la consommation globale en papier et cartouches d'encre est orientée à la baisse, ce qui traduit bien un effort de la part du personnel.

> Suivi des volumes pompés par le forage

A noter qu'un seul des forages est équipé d'un compteur, il s'agit de l'ouvrage dont l'eau est utilisée au niveau des tests des baudruches. La meilleure qualité des baudruches et une baisse relative des pompes vendues en 2015 et 2016 par rapport à 2014 se traduisent par une stabilisation des prélèvements sur la nappe, voire d'une baisse.



Les deux autres forages utilisés par Vergnet Hydro à des fins de tests pour le développement de nouvelles gammes de pompes ou pour l'amélioration de la gamme actuelle sont très peu sollicités en matière de qualité d'eau prélevée. L'un des forages est d'ailleurs « borgne ». Vergnet Hydro y injecte un volume préalablement mesuré.

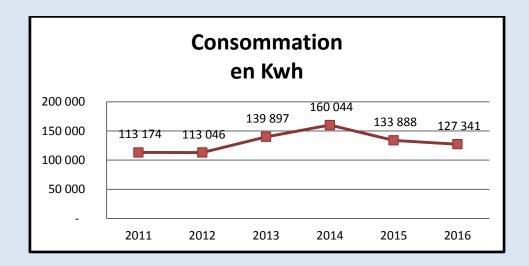
A noter que ces trois forages sont recouverts par un capot surélevé empêchant toute pollution de la nappe par ruissellement des eaux de surface.

Suivi des fluides

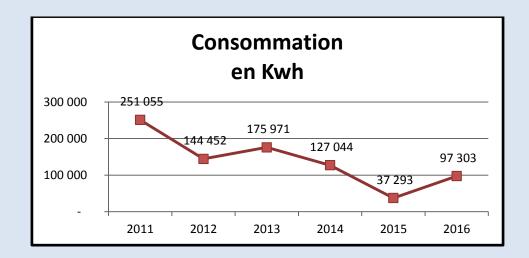
Consommation électrique

Indicateur : consommation électrique en kWh

La consommation électrique est tributaire des températures extérieures. Malgré des niveaux plus ou moins froids depuis 2 à 3 ans, cette consommation se stabilise.



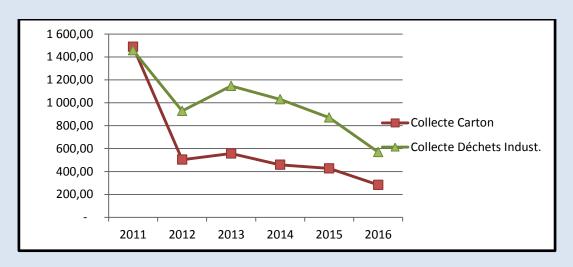
Suivi des consommations de gaz (chauffage atelier)



Les échéances de factures ne nous permettent pas de mesurer correctement l'évolution de la consommation du gaz en 2016 par rapport à 2015. Toutefois, l'édification d'un mur délimitant deux surfaces indépendantes et distinctes au niveau de l'atelier a permis d'accroître de manière notoire l'efficacité du chauffage par radiation, d'où une diminution forte de la consommation.

Nouveauté cette année dans notre Pacte :

La gestion des déchets



Toujours soucieuse de l'environnement, Vergnet Hydro est sensible à la collecte de nos déchets montre une diminution sur nos déchets ces dernières années.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10.Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

VERGNET HYDRO est une entreprise à forte valeur morale. Tous les salariés du Groupe affichent cette charte éthique dans leur bureau.



VERGNET HYDRO s'appuie sur ses valeurs et travaille en toute transparence. Nous sommes certifiés ISO 9001-version 2008. A travers cette charte et notre politique qualité, nous sélectionnons pour notre activité des entreprises saines et morales. Nous sommes contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin. VERGNET HYDRO a commencé à préparer son passage d'ISO 9001-Version 2008 à ISO 9001-Version 2015, version mettant en exergue la notion de risques et d'opportunités.

Notre politique Achats est de travailler en priorité avec des fournisseurs de la Région, puis de France.





POLITIQUE QUALITE

Vergnet Hydro est un fabricant français de pompes à motricité humaine et de réservoirs d'eau potables destinés aux populations des zones rurales des pays en voie de dévelonpement.

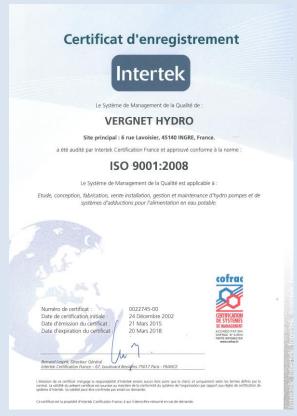
voie de développement.

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une croissance importante de notre activité. Portée par les objectifs du millénaire, elle doit se poursuivre dans le futur, à la fois sur nos zones traditionnelles d'intervention et en Afrique Australe mais également sur de nouveaux continents. Pour continuer à augmenter nos parts de marché et matriser ce développement, nous devons.

- adapter notre organisation sur les plans techniques et commerciaux, y compris pour nos filiales et partenaires,
- 2- engager une diversification géographique et technique,
- 3- préserver nos marges et la qualité de nos produits,
- 4- garantir la satisfaction de nos clients,
- 5- accroître notre niveau d'exigence envers nos fournisseurs,
- 6- former et gérer les compétences de notre personnel, afin de le rassembler autour de cette dynamique de croissance et de capitaliser l'expérience,
- 7- Préserver notre image d'acteur du développement durable et notre crédibilité en continuant d'être force de proposition auprès de nos clients.

La mobilisation de tous les collaborateurs sera nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux, mais réalistes, que nous nous fixerions annuellement, en ligne avec les axes stratégiques définis ci-dessus. Chaque année suite à l'examen de ces objectifs en revue de direction, des actions à mener seront définies en adéquation avec l'actualité du marché. Pour maintenir et renforcer notre image d'entreprise pérenne et responsable, nous sommes tous appelés à améliorer en permanence l'efficacité de notre système de management de la qualité et à respecter, quand elles existent, l'ensemble des exigences légales et réglementaires applicables.





VERGNET HYDRO a pour objet d'alimenter en eau potable des populations en milieu rural et semi-urbain dans les pays les moins avancés et à revenus intermédiaires. Notre marché historique est l'Afrique de l'Ouest et Centrale francophone. Aujourd'hui, nous nous étendons à l'Afrique de l'Ouest et australe anglophone et lusophone, l'Asie (Bengladesh) et les Caraïbes (Haïti), l'Amérique Latine.

Notre cible reste les « déconnectés » des pays les plus pauvres, les hors réseaux d'eau potable, principalement localisés en milieu rural ou dans les petites villes de moins de 15 000 habitants.

Nos interlocuteurs sont les gouvernements de ces pays soucieux d'apporter à leur population l'eau indispensable à son bien-être et à son développement. Nous sommes les partenaires des projets de développement financés sur fonds propres des Etats, sur fonds de l'aide publique au développement (Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement...) et sur fonds de la coopération décentralisée.

Nous accompagnons également de nombreuses organisations non gouvernementales intervenant dans le cadre de programmes d'urgence, post-urgence ou de développement.

Chez VERGNET HYDRO, l'innovation est une priorité. Notre département Recherche & Développement, doté de ressources importantes, est soudé autour d'une exigence : chacun de nos produits doit être le plus simple possible, tout en étant parfaitement adapté à leurs conditions d'utilisation.

Après les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) continuent de placer l'accès à l'eau au cœur des priorités. 1,8 milliard de personnes supplémentaires dans le monde devront accéder, d'ici à 2030, à un service d'approvisionnement en eau approprié, soit 120 millions de personnes supplémentaires chaque année, en milieux rural et urbain. Les besoins sont immenses, Vergnet Hydro développe de nouvelles solutions pour que les populations dans le besoin aient un accès continu à l'eau.

VERGNET HYDRO est une société qui se veut une entreprise où chaque salarié a sa place et où la différence est une richesse.

Thierry Barbotte

Président d'ODIAL SOLUTIONS

Directeur général VERGNET HYDRO
Responsable suivi PACTE mondial